

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL SYNDICAL

Séance du 3 Décembre 2024

Conseillers en exercice :

Nombre de conseillers présents : 7

Mandats de procuration : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 décembre, à 18h30, le Conseil Syndical de la MEVE légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la convocation de Monsieur Pascal DOLLÉ, Président, adressée aux membres du Conseil Syndical le 27 novembre 2024

1 - APPEL

Présidence : Pascal DOLLÉ

Présents : Daniel COGET, Daniel HARDIER, Eric DESCIEUX, Claude PELEMAN, Jean-Luc LAVIGNE, BOURLON Mélanie, BOUILLARD Christine

Absent ayant donné mandat de procuration : Marie DHILLY, Eric DUJOUR, Martine LEVERT

Absent :

2 - DESIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mélanie BOURLON est proposée comme secrétaire de séance.

3 - ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU du 2 Juillet 2024

L'ordre du jour était :

- 1- Démission du Président
- 2- Démission de la Vice-Présidente
- 3- Délibération concernant la mise en place d'une ATSEM supplémentaire sur l'école de Sermaize pour l'année scolaire 2024-2025
- 4- Questions diverses

Votants : *OK à l'unanimité*

Abstention : -

Contre : -

4 – VALIDATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la secrétaire titulaire du SIRS. Monsieur le Président propose la candidature de Mme SULFOURT, et de la recruter en CDD sur les mêmes bases que la secrétaire titulaire.

Après avoir entendu l'exposé de M le Président, les membres du Conseil Syndical valident le contrat.

Le contrat débutant le 01/10/2024.

Voir car HUGO MAYA DA SILVA (secrétaire de GENVRY et faisait le remplacement de Mme SUGET) peut être potentiellement intéressé pour reprendre le poste de secrétaire de SIRS. → cette nouvelle a été apprise par Mr DOLLE le 03/12/2024 après-midi. Le maire de Genvry n'est pas contre de laisser son secrétaire travailler pour le SIRS et le siège sociale à GENVRY.

Volonté de Monsieur DOLLE de mettre le siège social et le secrétaire du SIRS à un endroit où il y aura une école prochainement.

Discussion avec Mme SULFOURT pour voir si elle est vraiment intéressée par le poste de secrétaire du SIRS ou voir si on laisse le poste à Monsieur DA SILVA HUGO. Si pas de soucis pour garder HUGO, mise en place du contrat pour HUGO et indemnisation de Mme SULFOURT.

L'ensemble des conseillers s'accordent sur le principe de garder HUGO si pas de soucis pour Mme SULFOURT.

5 – ACHAT LOGICIEL COMPTABILITE et PAIE

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Syndical qu'actuellement la comptabilité du SIRS de la Mève est rattaché à la comptabilité de la Commune de Genvry. Or il est nécessaire que la comptabilité du SIRS de la Mève soit indépendante. Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Syndical deux devis :

- Cosoluce
- JVS Mairistem

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident de choisir le logiciel : *COSOLUCE à l'unanimité car permet de suivre avec le logiciel utilisé précédemment. Le devis avait été fait avec la fourniture d'un ordinateur portable mais récupération d'un ordinateur portable donc demande d'un devis sans ordinateur et vérification de la comptabilité entre logiciel et ordinateur.*

Et chargent Monsieur le Président de signer tout document relatif à la mise en place du nouveau logiciel.

6 – OUVERTURES DES CREDITS 2025 PAR ANTICIPATION

Monsieur le Président expose, que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ...».

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté pour le 1er janvier et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires comme suit.

BP investissement chapitre 21	2024	9 825.62 €	Propositions 2025 chapitre 21	2 456.00 €
-------------------------------	------	------------	-------------------------------	------------

Les membres du Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, acceptent les propositions énoncées pour 2025

OK à l'unanimité.

7 – INDEMNITES PRESIDENT ET VICE PRESIDENT

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical que le Président et le Vice-Président d'un syndicat peuvent prétendre à des indemnités.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Syndical la grille des indemnités maximales selon l'article R 5723-1 du CGCT

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident d'attribuer au Président des indemnités au taux de **10% de l'indice de référence (250.74€ BRUT)** et au Vice-Président, des indemnités au taux de **3.5% de l'indice de référence (95€)**

Vote pour l'indemnisation du Président : 3 contres – 2 abstentions

Vote pour l'indemnisation du Président : 3 contres – 2 abstentions

8 – CHANGEMENT SIEGE SIRS de la MEVE

Monsieur le Président précise que le siège actuel du SIRS de la MEVE est la Commune de Genvry

Monsieur le Président souhaite que le siège soit la Commune de Sermaize pour les raisons suivantes :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident de

Pour l'instant on ne vote pas car attente du retour sur le secrétaire de SIRS – le siège sera sur le lieu du secrétaire. Retour par mail prochainement

9 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ATSEM

*L'ATSEM de Genvry (Mme CHEVALIER), depuis septembre fait des heures supplémentaires pour faire le ménage à la demande de l'institutrice de GENVRY
Proposition augmentation
1H30 en plus par semaine soit 5H30 en plus par mois*

OK à l'unanimité.

10 – CONTRAT DE TRAVAIL MISE A DISPOSITION SECRETAIRE DE GENVRY

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Syndical que le Secrétaire de Genvry assure depuis juillet 2024 la gestion de la comptabilité et des paies du SIRS sans qu'un contrat ait été mis en place et qu'il convient de mettre en place un contrat de mise à disposition avec la commune de Genvry jusqu'à la prise de fonction de la nouvelle secrétaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de

*A fait des tâches (salaires, paiements des factures) entre le changement de présidence.
Représente 20H → 1000€/net pour les 4 mois*

OK à l'unanimité

11 – DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION

SIRS va porter les demandes de subventions pour ne pas bloquer les communes ayant les écoles.

Si ce sont les mairies qui portent les subventions, elles pourront pas demander des subventions pour d'autres projets.

*De ce fait, proposition que ce soit le SIRS qui s'occupe des subvention et mise en place de conventions pour que les travaux non subventionnés soient remboursés par les mairies
→ Les travaux des écoles sont à la charges des Mairies et non du SIRS.*

Opération à 0€ pour le SIRS, cela permet juste de ne pas bloquer les mairies dans la demande de subvention.

Délibération concernant les subventions DETR, région, département.

OK à l'unanimité

12 – VALIDATION REGROUPEMENT 2 x 2 CLASSES

Mme LEVERT (institutrice de BUSSY) précise que la fermeture des classes dépendent du maire et pas de l'académie → information venant des syndicats.

Appel auprès de Mr COUQUE (inspecteur), qui indique que cela n'est pas vrai.

Mr COUQUE précise qu'il y aura bien une fermeture de classe au vu des effectifs scolaires. → 1 seule fermeture de classe si regroupement et si pas de regroupement fermeture de 2 classes.

[Le sénateur (Mr PACOT), normalement 90 fermetures de classes mais au final 45 fermetures de classes] → ne pas prendre en compte.

2 contres

Le reste OK

Condition dans la délibération que regroupement uniquement si 1 seule fermeture de classe.

13 – DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical qu'en cas d'empêchement de celui-ci, il paraît nécessaire d'attribuer la délégation de signature au Vice-Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident

Point retiré de l'ordre du jour car c'est le président qui prend la décision.

14 – VALIDATION PARTICIPATIONS

Proposition d'une nouvelle méthode de calcul pour déterminer la participation des communes dans le SIRS.

Calcul mis en place dans la plupart des autres SIRS et autres syndicats

Méthode de calcul plus juste.

Volonté de faire intégrer les charges courantes (électricité, chauffages, ménages, eau) des écoles dans le SIRS.

Mais les frais d'entretien et de réparation à la charge de la mairie.

Volonté de bloquer les chiffres afin de maintenir un budget fixe – modification du budget

Mise en place de cette méthode de calcul pour le budget de 2025 → OK à l'unanimité

15- CREATION D'UN LOGO POUR LE SIRS DE LA MEVE

Pas un délibération, passage en question diverses

Proposition d'un logo pour mettre sur les documents

Idée de logo ? Rivière, sanglier, pont

Ne doit pas couler au SIRS

16- QUESTIONS DIVERSES

- *Délibération pour l'achat des calendriers avants et du gouter des enfants → continuation de ce qui était mis en place → OK à l'unanimité*
- *Délibération pour les colis des salariés du SIRS – Environ une trentaine d'euros → OK à l'unanimité*
- *Photocopieurs : 6 au lieu de 5 → un photocopieur a été retrouvé dans les bureaux de GENVRY
Les contrats durent jusqu'en 2027*
- *Volonté de faire des banderoles « NON à la fermeture de l'école » pour montrer notre opinion sur le sujet à la population.*

La séance est levée à 20H00

Le Président

Pascal DOLLÉ

Le Secrétaire

Mélanie BOURLON